

VILLE DE MARCHIENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 Avril 2018 - 19 Heures

L'an deux mil dix-huit, le Douze Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi. Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : **Madame Carole HURIAU**

Etaient présents Mrs MERLY Claude, MARTIN-RUIZ Charles, MARTINEZ Laurent, MANGIN Arnaud, GOS René, SECONDA Claude, GARÇON Jean-Pierre, ROUSSEAU Pascal, QUÉVA Christophe, OGER Jocelyn, PÉRU Eric, Mmes FRACKOWIAK Séverine, HURIAU Carole, GOUPY Valérie, KOPEC Catherine, MALFIGAN Jocelyne, DEHAENE Bernadette, DELLEMMES Annie, ROUSSELLE Sylvie, MASTROMONACO Anne-Marie, DANQUOINS Monique, WAMBRE Brigitte, MARGUIER Rébecca

Etaient absents excusés : Mrs DELEMER Bernard, MIRAGLIA Donato, Mmes LECLEIRE Pascale, FERMONT Isabelle

Ont donné procuration : LECLEIRE Pascale à Mme DELLEMMES Annie, Mme FERMONT Isabelle à Mr SECONDA Claude, M. DELEMER Bernard à Mme KOPEC Catherine, Mr MIRAGLIA Donato à Mr MARTIN-RUIZ Charles.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'installation de Monsieur Eric PERU - Conseiller Municipal

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire rappelle le décès de Madame Joëlle PIQUET en date du 7 mars 2018 laissant vacant son poste de Conseillère Municipale de Marchiennes. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Eric PÉRU, suivant immédiat sur la liste « Marchiennes j'y crois ! » a fait connaître par courrier en date du 16 Mars 2018 son désir d'accepter et d'exercer son mandat de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur Eric PÉRU est donc installé en qualité de Conseiller Municipal, je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je vous remettrai en fin de séance le règlement intérieur du conseil municipal.

M. PERU : Merci

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2018

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y a des remarques ?

Mme MALFIGAN : Il y a une phrase dans le texte qui me chiffonne, c'est à la page 6, où l'on parle de la négociation entre les cabinets BISMAN et T'KINT. Monsieur BISMAN a affirmé qu'il n'avait pas été convié à cette négociation.

M. LE MAIRE : Il y a un courrier qui a été envoyé, c'est tout.
Voilà, vous avez la réponse.

Mme MALFIGAN : Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : De rien.

M. SECONDA : Toujours pour l'église, il y a quelque chose qui ne va pas. Ce n'est pas pour la négociation, c'est la phrase « *et d'autre part, la municipalité n'était pas satisfaite du travail de Monsieur BISMAN lors de son intervention sur le clocher* ». Il n'a pas fait le clocher, il a fait les devantures et il y a une phrase qui est lourde de conséquences, alors il faudrait que vous fassiez attention tous « *ce qui s'est avéré peu après* ». Ça veut peut-être dire que si la toiture est tombée, c'est à cause de BISMAN. Or, Monsieur BISMAN n'est pas intervenu sur les travaux de l'an 2000, c'était du temps de Serge GAILLOT, ces travaux ont été mal foutus, les installateurs n'étaient pas payés, il y a eu un procès, on a démonté les échafaudages plus vite que prévu et Monsieur BISMAN n'a rien à voir là-dedans.

Donc, moi je pense que la phrase « *ce qui s'est avéré peu après* », elle est vraiment de trop.

M. LE MAIRE : BISMAN, c'est le chantier, c'est la façade de l'église, ce n'est pas le clocher. Il n'est pas intervenu au clocher. En haut du clocher, l'entreprise qui est intervenue, c'est une entreprise, c'est...

M. SECONDA : Alors, donc je me répète « *car la municipalité n'était pas satisfaite du travail de Monsieur BISMAN lors de son intervention sur le clocher, ce qui s'est avéré peu après* ». Tout le monde peut penser ce que je pense, « *peu après, il y a eu des problèmes* » quand j'allais aux réunions de chantier ».

Aux réunions de chantier, j'y allais toujours, je ne t'ai pas vu beaucoup. Une fois, on est photographié ensemble.

M. LE MAIRE : Si moi je n'y suis pas allé, ça m'étonnerait parce que j'étais plus souvent présent que vous, Monsieur.

M. SECONDA : Oh, Oh, Oh ! C'est se foutre du monde ! Bon allez c'est tout. Il faut changer cette phrase parce que ce n'est pas logique.

M. LE MAIRE : Vous marquerez que le travail a été mal fait sur la façade de l'église. Ce n'est pas le clocher, le clocher n'a rien à voir, ce n'est pas lui qui a fait le clocher.

M. SECONDA : Mais c'est marqué « *son intervention sur le clocher* ».

M. LE MAIRE : C'est Monsieur CAZEAU qui est intervenu sur le clocher pour l'entreprise et la toiture, ce n'était même pas ...

M. SECONDA : Ouais, enfin bref, ça a été tellement le merdier à cette époque-là.

M. LE MAIRE : Puisque les entreprises n'étaient pas payées, donc ils ont saboté le boulot.

M. SECONDA : C'est ce que j'ai dit, mais BISMAN n'a rien à voir là-dedans.

M. LE MAIRE : Bon, voilà.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Il y a une décision, c'est pour l'église, c'est la Société Laurence LEFEBVRE qui a été retenue. Document qui doit être fourni au dossier d'appel d'offres.

Vous voyez les tarifs : 2.336 € et 4.412 €.

FINANCES

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Laurent, mon adjoint aux finances, merci.

Vote du Compte de Gestion 2017

M. MARTINEZ : Il me revient de nouveau l'honneur de vous présenter les comptes de la ville, le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. Si l'on devait résumer en une phrase, je dirais qu'il n'y a pas péril en la demeure. Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration et la présentation de ces comptes. Il s'agit bien d'un travail d'équipe, le rôle des élus étant de donner les grandes orientations budgétaires, en gros, comment on dépense l'argent en début d'année, puis de veiller au respect des décisions prises et le rôle des employés municipaux, du service comptabilité jusqu'à la DGS étant de mettre en application les prévisions données, en respectant les règles de comptabilité et en rendant compte de l'évolution de l'état des finances tout au long de l'année. Nous pouvons constater que le travail a été réalisé avec beaucoup de sérieux et d'attention, donc je remercie toutes celles et ceux qui ont travaillé là-dessus.

Concernant la santé financière de la commune, nous tâchons de garder un équilibre sécuritaire en limitant le piège de l'immobilisme si l'on se montre trop frileux et celui de l'endettement excessif si nous ne maîtrisons pas nos actions.

L'exercice 2017 est à nouveau correct puisque nous dégageons un excédent global et le budget 2018 nous paraît raisonnable et maîtrisé. La prudence dont nous faisons preuve me permet de vous donner une indication concernant la dette globale de la commune. Notre encours de dette représente, d'après les derniers chiffres, l'équivalent de 490 € par habitant, alors que la moyenne des communes de notre strate démographique est au niveau national de 769 € par habitant, au niveau régional de 642 € par habitant et au niveau départemental de 546 € par habitant. Donc, voilà un voyant qui est bien au vert et que j'ai plaisir à vous indiquer.

M. MARTINEZ : Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Donc, vous avez juste derrière l'exercice de gestion 2017. Si vous voulez, on peut regarder ensemble, notamment la page 59 où vous avez en **section d'investissement** le total des **recettes** nettes de **1.285.323,12 €**, les **dépenses** pour **1.563.469,23 €** et un résultat de l'exercice avec un **déficit** de **278.146,11€**.

En **section de fonctionnement**, vous avez, toujours en page 59, colonne de droite, le total des **recettes 4.570.994,81 €**, en **dépenses nettes 4.317.160,60 €**, soit un **excédent de 253.834,21 €**.

La page suivante, la 60, vous avez, au niveau du budget principal, le résultat de l'exercice 2017, en **investissement** vous retrouvez - **278.146,11 €**, qu'on vient de voir juste avant, en **fonctionnement**, un excédent de **253.834,21 €**, vous avez les mêmes totaux, bien sûr.

Donc, vous avez là, en plus, le résultat de clôture de l'exercice 2017 avec, en **investissement**, un excédent de **710.476,18 €** et, en **Fonctionnement**, un excédent de **353.834,21 €**, soit un total résultat de clôture exercice 2017 de 1.064.310,39 €.

Ensuite, la page suivante, 61, vous avez les prévisions qui étaient de **3.159.884,45 €** en investissement, en dépenses, et réalisé **1.596.415,22 €**.

La page suivante, vous avez, toujours en **investissement**, les **recettes prévues 3.159.884,45 €**, comme les **dépenses**, bien sûr, et en réalisé **1.874.561,33 €**.

En page suivante, vous avez cette fois-ci en **fonctionnement**, le total des prévisions qui était de **5.023.614,45 €**, émis **4.345.911,55 €**, soit une différence entre prévisions et réalisations de **706.453,85€**.

En page 64, toujours en section de **fonctionnement**, cette fois-ci les recettes, prévisions, la même somme que les dépenses, **5.023.614,45 €**, émis **4.578.017,51 €**, donc une différence entre prévues et réalisées de **452.619,64 €**.

Ça, c'est le compte de gestion 2017.

Donc, nous allons passer au vote.

Y-a-t-il des gens qui sont contre ?

Des abstentions ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 17 Voix POUR – 10 Voix CONTRE (Mmes MALFIGAN, DELLEMMES, LECLEIRE, FERMONTE, WAMBRE, DANQUOINS, Mrs SECONDA, GARÇON, OGER, PÉRU).

Vote du Compte Administratif 2017

M. MARTINEZ : Bien, nous allons passer au vote du compte administratif 2017.

On va donc demander à Monsieur le Maire de ne pas prendre part au débat et de quitter la séance et avant, on désigne le Président de séance.

M. LE MAIRE : Je vais désigner le Président de séance. Je vais demander à Laurent s'il veut prendre la présidence de séance.

M. MARTINEZ : Pas de problème.

M. LE MAIRE : Je me retire.

M. MARTINEZ : Le Compte Administratif **2017** du Budget de la Ville s'élève :

- ✓ En section de **Fonctionnement** à **4.317.160,60 €** en **Dépenses** et **4.570.994,81 €** en **Recettes**, soit un Excédent pour l'année 2017 de **253.834,21 €**
- ✓ En section d'**Investissement** à **1.563.469,23 €** en **Dépenses** et à **1.285.323,12 €** en **Recettes** soit un Déficit pour l'année 2017 de **278.146,11 €**.

Le Compte Administratif 2017 du Budget de la Ville présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de la commune de l'année 2016 :

- ✓ **En section de Fonctionnement un excédent de : 353.834,21 €**
- ✓ **En section d'Investissement un excédent de : 710.476,18 €**

Nous allons passer au vote.

M. GARÇON : Sur le compte administratif, j'ai une série d'observations à formuler.

Après avoir regardé le compte administratif, j'ai observé, en section de fonctionnement, une annulation de crédit pour 705.000 €, en section d'investissement, une annulation de crédit de 1.175.264,00 € et si on n'avait pas déduit les restes à réaliser, on serait à hauteur de 1,8 M€, pour une annulation de crédit de 2,5M€.

Je vois bien qu'il y a de l'excédent, notamment en section d'investissement. On peut dire, la main sur le cœur, que l'on a une bonne gestion, mais lorsque l'on voit l'annulation des crédits et l'excédent, notamment dans la section d'investissement qui est une anomalie budgétaire, on peut se demander si le budget primitif 2017 était bien en accord avec la réalisation budgétaire 2017 puisque le compte administratif, là, on remarque qu'il n'y a pas de différence.

M. MARTINEZ : Pas d'autres remarques ?

M. OGER : J'avais quelques remarques dans les éléments pour le compte administratif, dans l'annexe 4, c'est la variation du patrimoine. Il y a là-dedans, à mon avis, des erreurs.

Tout d'abord, il y avait des montants qui me paraissaient démesurés sur certains achats. Quand on regarde un petit peu, notamment pour le club house, quand on regarde les peintures, tout ce qui est plomberie, etc., ou même menuiseries, il y a des sommes qui sont vertigineuses.

Je voulais savoir aussi dans le lot 10, « VRD », c'est quoi ? Club house. A la page 100 du compte administratif. C'est la voirie, c'est ça ? C'est à la page 100, tout en bas, c'est la septième ligne en partant du bas.

M. SECONDA : Avec la création d'un terrain de pétanque au stade.

M. OGER : Qu'est-ce que ça signifie « VRD » ?

Mme MIXE : Les VRD, c'est les voiries et réseaux

M. OGER : Alors, si je prends le lot 10 « VRD Club House : 21.000 € », de l'autre côté, je reprends « VRD Club House : 73.000 € », on est à près de 100.000 € de voirie !

Mme MALFIGAN : On est à 94.622 €, j'ai fait les comptes.

M. OGER : Ca me paraît énorme. Pour la voirie du Club House, 100.000 € ! Qu'est-ce qui a été fait en voirie ?

Mme WAMBRE : Qu'est-ce qui a été fait ?

M. MARTINEZ : Quand on voit que... Si on fait la voirie du Colombier jusque l'ancienne caserne des pompiers, y en a pour 100.000 €.

M. OGER : Oui, mais là, on est à l'intérieur du...

Mme DANQUOINS : Là, ce n'est que pour le Club House ?

M. MARTINEZ : Il y a le parking dedans, forcément, dans la voirie, il y a tout le parking devant avec les...

Mme DELLEMMES : Les enrobés.

M. OGER : Oui, mais dans ce cas-là, ce n'est pas le Club House, c'est la voirie.

M. MARTINEZ : C'est la voirie du Club House.

Mme DANQUOINS : Ca fait partie du lot.

Mme WAMBRE : La voirie, vous l'avez déjà faite au préalable il y a quelques années.

M. SECONDA : Laurent, j'ai une question. Toujours dans la page 100 et 101, c'est bien un produit qu'on a acheté, « VMC double flux RDC nouvelle mairie : 16.111 € » ? Là, je ne comprends plus, il y a des lots de chauffage, enfin, non il n'y a pas de lots puisqu'à la mairie, c'est fait en pièces détachées. J'allais dire un gros mot, je n'ai pas le droit, c'est répréhensible. Le problème, c'est que 16.000 € d'une VMC qui ne rentre pas dans le chauffage. Après, on trouve du chauffage, de l'électricité et il y a un truc qui m'interpelle vachement parce qu'il y a deux ans, en 2016, ça se trouve à la page 104, on achète une ventilation double flux pour la nouvelle mairie, 17.389 €. Alors, là, je ne comprends pas parce qu'il n'y a pas 36 ventilations double flux dans cette installation, il y a un gros problème.

Alors, moi je fais une proposition, j'aimerais bien, puisque dans la mandature précédente, Laurent, je m'étais occupé du chauffage, de la gestion centralisée, de la chaufferie centralisée, si tu te souviens bien, moi j'aimerais bien aller voir comment ça marche parce que je me pose beaucoup de questions. Maintenant, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas, mais je fais une demande officielle.

M. MARTINEZ : Moi, je ne vois pas de problème, si tu veux, il n'y a pas de secret, il n'y a pas de cache.

M. SECONDA : Si techniquement, il n'y a pas un problème, le compte administratif année 2016, c'est la même facturation, alors je ne sais pas. C'est gros quand même, 16.000 €, ça ne se trouve pas sous le pied d'un cheval et s'il n'y avait que ça, s'il n'y avait que ça... Moi, je suis effaré.

Alors, j'ai demandé à Madame MALFIGAN qu'elle prenne son crayon, son manuel et qu'elle fasse les totaux, elle a fait les totaux puisqu'on l'avait demandé la fois précédente, d'avoir vraiment la ventilation par affectation, c'est-à-dire Club House, Mairie, j'en passe et des meilleurs, j'oublie quelque chose encore, bureau du Maire, etc., Bicross, et on se retrouve avec des sommes astronomiques.

J'ai aussi une réflexion pendant que j'y suis. Il y a une dame à Marchiennes qui m'a fait une réflexion une fois en me disant « de toute façon, vous ouvrez toujours... », elle me l'a dit d'une façon un peu hard, elle m'a dit « vous ouvrez votre gamelle maintenant que vous êtes en dehors du système, auparavant vous n'avez rien dit ».

Il est évident que dans les conseils municipaux ou les réunions, on ne peut pas dire grand-chose puisque c'est fait d'avance ou... La preuve, tu as vu, je viens de dire une phrase, je n'ai pas eu le droit de la mettre. Moi, je vais vous lire un compte-rendu de la réunion de groupe du mardi 5 mai 2015 à 19h15, bureau du Maire et on arrive sur le projet de la piste de Bicross, c'est donc en mai 2015.

Projet, un premier devis, le Bicross il nous est tombé là comme ça, personne n'était au courant. Toi-même, rappelle-toi, tu l'as dit, même chez moi, « le Bicross, je n'étais pas au courant Claude ».

« Projet de Bicross : Un premier devis a été reçu, s'élevant à 70.000 € », ce n'est pas possible ou c'était une façon pour nous de vendre le devis reçu de la société TERATEC d'un montant de 45.000 €.

« Début probable des travaux : Août 2015. » En juillet, on mettait déjà des terres, pour information.

Alors, quand il y a des Marchiennois qui disent, maintenant vous pleurez parce que vous n'êtes plus de ce côté-là, mais pourquoi vous n'avez pas parlé à cette époque ? Je le dis officiellement, parce que ça ne servait à rien, puis encore aujourd'hui ça ne sert à rien. Mais je voulais vous faire une page d'anthologie et d'histoire, le mardi 5 mai 2015 à 19h15, étaient présents Monsieur le Maire, Jacky NOTOT, MARTIN-RUIZ, Donato, Arnaud MANGIN, Monsieur Jean-Pierre GARÇON, Madame KOPEC, Monsieur René GOS, Madame Sylvie ROUSSELLE – Excusés Madame DELZENNE, Bernadette DEHAENE, Jocelyne MALFIGAN, Monsieur Eric

EGO – Absents : Laurent MARTINEZ, tu n'étais pas là, Madame Rebecca MARGUIER, Madame FERMONT et Monsieur Guillaume VANESLANDER.

Voilà, c'est tout, j'ai tout dit.

M. GARÇON : Pour compléter ce point en ce qui concerne le Bicross, on voit au niveau de l'état des entrées de l'immobilisation que le Bicross a coûté en 2017 un peu plus de 25.000 € en permis d'aménager, en études environnementales pour rien puisque le permis d'aménager a été refusé pour la deuxième fois.

Mme MALFIGAN : Et il reste 34.603 € à verser.

M. GARÇON : En plus ? Au BP 2018, il est bien prévu une somme fléchée pour le terrain de Bicross, sachant, si je ne m'abuse et si ma source est bonne, que la Municipalité de Marchiennes va recevoir une mise en demeure en ce qui concerne le terrain de Bicross.

M. MARTINEZ : On va éviter une polémique, mais cela dit, vous savez aussi bien que moi que si certains n'étaient pas intervenus...

M. SECONDA : Non, non, négatif !

M. MARTINEZ : Parce que là, on parle bien d'une hauteur de peut-être un mètre de trop, etc., et voilà pourquoi le permis est refusé.

M. SECONDA : Mon propos n'est pas là, Laurent.

M. MARTINEZ : On vient de nous dire que ça a coûté de l'argent à la commune, il faut peut-être dire pourquoi ça coûte de l'argent à la commune, il n'y a pas eu une intention de la commune, il y a simplement une hauteur dont ils estiment que ça nuit un peu trop au paysage, franchement, si on n'avait pas voulu nuire comme ça, on n'en parlerait pas.

M. SECONDA : Voilà, alors ça, on appelle ça nuire, c'est la particularité d'ici.

M. MARTINEZ : Nuire aux finances !

M. SECONDA : On lance les travaux, on fait les études après, on demande des architectes après et après, tu dis qu'on nuit au truc.

M. MARTINEZ : Aux finances.

M. SECONDA : Non, non, je ne suis pas d'accord. On ne nuit pas aux finances, on demande des justifications et puis malheureusement, ce n'est pas fini cette affaire-là.

M. OGER : Puisqu'on parle du Bicross, je voudrais quand même préciser une chose. Quand on fait un projet comme le Bicross ici sur un terrain qui est une zone sensible sur le plan environnemental, quelles que soient la surface et l'ampleur de la construction, il y a forcément ce qu'on appelle une compensation environnementale. Si le permis d'aménager avait été présenté comme il faut, on se serait aperçu à ce moment-là qu'il fallait faire une compensation environnementale.

Or, comme le permis d'aménager a été refusé après que les travaux aient été faits, d'ailleurs ça, c'est quelque chose d'absolument inédit, quand je l'ai montré à des gens qui sont en mairie ou autres, ils ont rigolé, ils n'ont jamais vu ça. Donc, voilà, on se serait aperçu de ce qui n'allait pas et c'est uniquement ça qui coince. Après ça, je clos sur le volet Bicross, je voulais revenir sur quelques détails quand même qui me paraissent énormes, notamment dans les aménagements de bureaux, que ce soit pour le mobilier du Club House ou aménagement de la nouvelle mairie, je vois « bureau du maire 12.000 € », « création d'un terrain de pétanque au stade 10.000 € ! » Enfin, je veux dire, on n'arrête pas, c'est vrai j'ai vu des choses assez étonnantes aussi. Là, je ne les ai plus, mais il suffit de regarder un peu tout ça, « mobilier Club House 22.000€ ».

M. SECONDA : Le Club House, on rajoute, on rajoute toujours. Je reviens un petit peu au Bicross, il y a quand même une section d'investissement prévue pour encore 9.300 €, permis d'aménager et puis des travaux du Club House, 37.000 €, etc. Mais ça n'en finira donc jamais ! Ca fait deux ans qu'on facture des trucs, des machins et on ajoute toujours. Alors, je ne comprends pas. Si ça, ce n'est pas de la charcuterie, on me prend pour une andouille, ce n'est pas possible autrement.

M. GARÇON : Alors, par ailleurs, toujours dans ces éléments de bilan, on voit qu'on achète des tables et des chaises dans des quantités astronomiques, on s'essuie les pieds sur des tapis à 1.000 €. En ce qui concerne le bureau du Maire, si on accumule les factures puisqu'il n'y a pas que l'aménagement du bureau du Maire, il y a aussi des armoires d'angle, il y a aussi un ensemble mobilier bibliothèque et peut-être même un téléviseur LCD, on arrive facilement à 25.000 € et on s'aperçoit également que la procédure de massification des achats qui a été mise en place par la Communauté de Communes en matière d'achat de mobilier de bureau, Marchiennes n'a pas adhéré. Ce qui fait qu'on s'aperçoit que dans les entrées de mobiliers, on a des mobiliers qui ne sont peut-être pas en rapport avec l'amélioration de la nouvelle mairie, qui était impérative et nécessaire, on n'en disconvient pas, mais peut-être à un niveau de luxe qui n'est pas adapté. Je relève également que la banque d'accueil a coûté 16.000 €. 16.000 € pour une banque d'accueil !

M. OGER : Moi j'avais la même remarque également, je pense que c'est au-delà des prétentions d'une commune comme la nôtre, il y a d'autres choses, il y a plus de modestie à apporter dans les dépenses.

M. SECONDA : Moi, je trouve qu'il y a un gros problème, je reviens à mon chauffage parce que c'est vraiment une chose que je connaissais bien, je m'en suis occupé à fond, René a suivi l'affaire à cette époque-là, c'est juste pour rappel. Pourquoi 2 VMC, ce n'est pas possible, pourquoi il y a des Inverter au deuxième ou au troisième étage alors que la chaufferie centralisée était faite pour alimenter en eau chaude les radiateurs. Donc, à chaque fois, c'est fait à l'emporte-pièce, d'abord c'est la société qui a été choisie, elle a été pré choisie, ça devait être IDEX, mais à la dernière minute, on a changé. C'est tout ça qui fait que ça coûte des sous, et on rajoute et on rajoute !

J'ai vu dans le devis, parce que moi j'ai les devis, Laurent, j'ai le devis d>IDEX et j'ai le devis de DALKIA, il y avait un millier ou deux milliers de différence, mais le problème, là, tu as des avenants, tu as des rajouts, on mélange de l'électricité, parce qu'un Inverter, c'est quoi ? C'est de l'électricité, c'est du chauffage ? Je ne sais pas, et j'aimerais savoir. Donc, je réitère ma demande, moi j'aimerais bien aller voir comment ça fonctionne.

M. PÉRU : Excusez-moi, je voudrais intervenir s'il vous plaît. Je voudrais intervenir sur le terrain de Bicross. Il ne faudrait pas minimiser la hauteur de la butte parce que tout simplement il y a des normes de sécurité à respecter et il ne faut surtout pas oublier la personne qui a été blessée, je voudrais tout de même le rappeler.

M. MARTINEZ : Pour information, la personne qui a été blessée, ne s'est pas blessée sur la grille de départ, déjà d'une, c'est sur les deux buttes.

M. PÉRU : Justement ça pourrait arriver.

M. MARTINEZ : Ça peut arriver, l'accident zéro, il peut arriver dans tout sport, l'accident peut arriver dans n'importe quel sport de hauteur, il y a des normes de sécurité.

M. OGER : Si c'est une question de hauteur, il y a des règles à respecter.

M. MARTINEZ : Parce que là, moi je veux bien parler du permis d'aménager, mais dans la mesure où on faisait un terrain de Bicross sur les lieux d'un terrain de Bicross, je pense qu'il faut être un peu indulgent. Si au départ, moi je n'étais pas au départ, je ne sais pas qui, est-ce que c'était l'adjoint aux travaux, est-ce que c'était le Maire, je ne sais pas, je ne veux pas rentrer dans cette polémique.

M. SECONDA : L'adjoint aux travaux n'était pas au courant.

M. MARTINEZ : Est-ce-que je peux m'exprimer ou pas

M. SECONDA : Oui

M. MARTINEZ : Au départ on transforme un terrain de Bicross en terrain de Bicross donc il ne faut pas faire croire ici non plus qu'on a fait une chose qui n'existait pas. Alors, si ça empiétait un petit peu sur un terrain à côté, à côté, je ne sais pas si vous l'avez connu, moi j'ai connu parce que j'étais enfant et j'allais jouer là, c'était un parc de jeu, il y avait une espèce de téléphérique où on se suspendait, il y avait des échelles, etc. Après, effectivement, je pense qu'il faut relativiser un petit peu cette histoire, dire qu'on n'a jamais vu ça, le permis d'aménager, etc. Il faut vraiment savoir que quand vous transformez un terrain de Bicross en terrain de Bicross, le permis d'aménager... Parce que la butte, je suis désolé, mais ce n'est pas tellement une question sécurité, c'est parce qu'ils estiment que ça nuit au paysage, à la vue, etc.

M. OGER : Ça, je le sais, donc voilà. Aujourd'hui, est inscrit à nouveau au budget 140.000 € pour réparer tout ça, donc si on avait fait les choses bien au départ, peut-être qu'on aurait pu avoir une vision d'ensemble, je répète ça aussi, parce que c'est tout le contraire qui se passe, ça se fait par petits morceaux et résultat, si on compte les 140.000 et 2 x 60.000, ça fait déjà 120.000 et puis tout ce qu'on n'a pas vu passer, je voudrais bien savoir combien ça coûte. Parce que quand on a vu ce que j'ai vu et que d'autres ont vu, parce que je leur ai dit « allez voir », des engins comme les bulldozers qui ont travaillé des journées, mais alors entières, même aux phares le soir, ça n'a pas coûté simplement 120.000 € ça, parce que quand on voit déjà, tu le faisais justement remarquer, le prix des voiries, là, c'est du travail autrement aussi important.

M. MARTINEZ : Je vais encore me répéter, mais pour tous, pour le bien de tous, une personne, quand elle pose une question, théoriquement, une personne raisonnable et sensée, si elle espère avoir une réponse, surtout si vous posez des questions techniques sur des travaux, etc., si vous voulez avoir une réponse, respectez l'article 7 du Conseil Municipal, envoyez votre question, un petit mail 48 heures à l'avance, vous aurez une réponse complète et détaillée, vous aurez même peut-être de la documentation, tout dépend ce que vous demandez. Mais là, si comme ça, vous balancez des trucs, ...

M. SECONDA : Ce n'est pas une question, c'est une constatation, tu nous remets un document « VMC double flux 16.000 € ».

M. MARTINEZ : Non, non, tu m'as posé une question, tu m'as demandé la possibilité d'aller voir.

M. SECONDA : Eh bien oui, parce qu'il y a un gros problème, je ne comprends pas.

M. MARTINEZ : Ça, c'est une question.

M. SECONDA : C'est une question ?

M. GARÇON : Sachant qu'en matière de questions, il ne suffit pas de poser des questions, encore faut-il avoir des réponses. Moi, j'ai posé une question au mois de décembre par mail, j'ai dû refaire une relance pour avoir une réponse au mois de mars, on s'est assis sur le principe de parallélisme des formes. J'avais posé la question par mail, j'aurais apprécié qu'on me réponde par mail plutôt que de la manière que j'ai pu observer.

M. MARTINEZ : C'est tout pour les remarques ?

Mme MALFIGAN : Le terrain de pétanque pour 10.800 €, c'est quoi ?

M. MARTINEZ : Quand vous rentrez dans le stade, il y avait une partie sur la gauche, une zone qui ne servait à rien et il a été décidé de faire un terrain de pétanque pour que les gens puissent, pendant l'entraînement des enfants, si les adultes veulent faire une partie de pétanque, ils peuvent faire une partie de pétanque,

voilà. C'est un terrain de pétanque qui a été créé avec des contours en bois, avec du schiste rouge qui a été mis dessus, voilà.

M. GARÇON : Oui, alors, a priori, la réalisation est simple, mais on voit 10.000 €. 10.000 € pour quatre planches et un peu de schiste ?

M. MARTINEZ : Malheureusement, ce n'est pas nous qui fixons les tarifs, on essaye toujours de faire le moins cher en plus. Je suis d'accord avec vous, la vie est chère, je suis d'accord.

M. GARÇON : C'était un beau projet, on a des services techniques, s'il s'agissait de répandre du schiste et de mettre quatre planches, les services techniques auraient pu le réaliser, on aurait fait là au moins 10 000 € d'économie.

M. SECONDA : Laurent, on n'est pas contre, bien entendu, on n'est pas contre toutes les réalisations. Le problème, à chaque fois, on nous bourre le mou, on rajoute, il y a des avenants, il y a des choses, il y a des trucs. Si tu te penches un petit peu, tu t'aperçois que quelquefois, il y a vraiment des grosses..., je n'ose pas dire le mot, alors forcément tu te poses des questions et là, dans l'équipement technique, on va clore ce sujet parce qu'évidemment, ce n'est peut-être pas le propos ce soir, mais je peux te dire qu'il y a des choses qui ne vont pas. Quand tu fais le calcul point par point, ce qu'on a essayé de faire, ça ne correspond pas avec la réalité.

Mme WAMBRE: Est-ce que le boulodrome couvert est utilisé à 100 % ? Il était nécessaire de remettre 10 000€, encore de l'argent public ?

M. MARTINEZ : Ah non, non, mais ça, ce n'est pas au boulodrome couvert, ça, c'est au stade.

Mme WAMBRE : Oui, oui, je sais, mais est-ce qu'il n'était pas suffisant d'avoir cette structure-là qui, quand même, a coûté...

M. MARTINEZ : Ce qui est sûr, c'est que les gens ne vont jamais faire le déplacement du stade pour aller jouer à la pétanque à la salle des pétanques, ça c'est sûr, ce n'est pas le même public, si vous voulez.

M. OGER : Et il faut avoir sa cotisation au club.

M. MARTINEZ : Aussi, donc ce n'est vraiment pas le même contexte, là c'est vraiment du loisir, passer le temps, ça n'a rien à voir avec ...

M. OGER : Et il faut payer une licence pour aller jouer à la pétanque au foot.

M. MARTINEZ : Au niveau assurance, il faut être licencié.

M. OGER : Voilà ! *Rires*

M. MARTINEZ : Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote du compte administratif.

Qui est pour ce compte administratif 2017 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité - 16 Voix POUR – 10 Voix CONTRE (Mmes MALFIGAN, DELLEMMES, LECLEIRE, FERMONT, WAMBRE, DANQUOINS, Mrs SECONDA, GARÇON, OGER, PÉRU).

M. MARTINEZ : Donc après le compte administratif, nous allons passer à l'affectation des résultats 2017 que vous trouvez en page 3 du compte administratif.

Affectation des résultats 2017

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur l'affectation des résultats 2017 ainsi qu'il suit :

L'excédent final de la section de fonctionnement 2017 de **353.834,00 €** est affecté à l'article 002 (Recettes de fonctionnement) pour **100.000,00 €** et à l'article 1068 (Recettes d'investissement) pour **253.834,00 €**.

Donc nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 17 Voix POUR – 10 Voix CONTRE (Mmes MALFIGAN, DELLEMMES, LECLEIRE, FERMONTE, WAMBRE, DANQUOINS, Mrs SECONDA, GARÇON, OGER, PÉRU).

Vote des taux de contributions directes 2018.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de fixer comme suit les taux d'imposition suivants pour 2018 :

Taxe d'habitation	37,62 %
Taxe foncière (bâti)	31,03 %
Taxe foncière (non bâti)	88,21 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. De charger Monsieur le Maire de procéder à la notification.

M. OGER : Est-ce que vous avez une idée des variations des dotations en général, on va le voir après dans le budget, je n'ai pas fait le calcul, par rapport à 2017 dans les recettes de fonctionnement ?

M. MARTINEZ : Vous parlez du pourcentage ?

M. OGER : Oui, la variation.

M. MARTINEZ : La variation, alors, de souvenir, il me semble qu'on est dans les mêmes eaux.

M. OGER : Non, non, je ne parle pas des taux de contributions directes, mais des dotations, dotations Etat et autres qui contribuent au budget.

Mme MIXE : Tout n'est pas encore arrivé, on vient juste de recevoir les modifications... où il y a une légère augmentation des bases 2017 et des bases prévisionnelles 2018 sur lesquelles sont calculées les taxes foncières, la taxe d'habitation. Les bases d'imposition pour la taxe d'habitation 2017 étaient de 3.026.988 €, elles sont passées prévisionnellement pour 2018 à 3.055.000 €. Pour les fonciers bâtis, 2.358.945 €, elles passeront en prévisionnel 2018 à 2.402.000 € et les taxes foncières non bâti de 75.051€ à 64.000 €.

M. OGER : Ce n'est pas ça que j'ai demandé, c'était les subventions, les dotations.

M. MARTINEZ : La dotation globale de l'Etat ?

M. OGER : Oui, c'est ça.

Mme MIXE : En 2018, on ne voit pas de baisse de dotations puisque le...

M. MARTINEZ : Moi, j'ai entendu Monsieur le Président de la République, pas plus tard que tout à l'heure, et normalement ça reste égal.

Mme MIXE : Il y a eu un gel des dotations, pas de baisse des dotations pour 2018.

M. OGER : Parce que si on maintient, je reviens toujours, c'est toujours la question que je pose chaque année, si les dotations sont maintenues cette année, on avait évoqué à plusieurs reprises depuis plusieurs années d'ajuster les taxes, tout au moins certaines taxes, puisque les excédents de fonctionnement et que les dotations sont identiques, on aurait pu faire un geste. Ça, c'est une observation tout à fait personnelle.

M. GARÇON : Etant entendu que, mécaniquement parlant, les taux d'imposition subissant une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire prévue par la Loi de Finances, en empilant les augmentations forfaitaires, on augmente finalement la pression fiscale.

Donc, on pourrait effectivement avoir un geste. Si la municipalité dit nous avons un taux d'imposition de X et qu'on le maintient à X, il faut effacer la revalorisation forfaitaire par une baisse des taux d'imposition, mais il faut avoir le courage de le faire.

M. LE MAIRE : Ca ne fait rien, il y a des gens qui ont été pendant 8 ans avec moi, il n'y en a jamais un qui en a parlé. Et aujourd'hui, faut baisser le taux. Qu'est-ce que ça me fait rire ! Qu'est-ce que ça me fait rire ! Ah là là ! C'est du n'importe quoi ! Moi je vais vous dire, je préfère laisser le taux comme il est là et avancer dans les chantiers parce que quand je vois l'état de la commune, comment elle était dans tout, que ce soit dans les bâtiments, que ce soit dans les voiries, que ce soit dans tout, moi je préfère laisser ce taux-là, vous m'excuserez et puis avancer dans les chantiers, c'est tout. Merci.

Mme DANQUOINS : La voirie, elle est toujours pareille.

M. LE MAIRE : On essaye d'avancer. Ne me dites pas qu'il n'y a pas eu de voirie de faite.

Mme DANQUOINS : Laquelle ? A part la rue Loseleur ?

M. LE MAIRE : Il y a eu la rue Loseleur, il y a eu la rue du Rivage, il y a eu le coron Lefort, on a refait un tapis rue d'Angleterre, rue du 8 mai et rue de la Gare. Il y a eu la rue Basse à Sec-Marais qui a été refaite intégralement, il y a la rue de la Tourbière qui a été refaite intégralement, la ruelle du jardin public. Après, il y a eu, là, la rue de la voie verte, ça a été refait, le Café de la poste, tous les parkings qui ont été faits, vous m'excuserez. C'est vrai qu'il y en a encore beaucoup à faire. Tous les ans, on met 60 000 € à la Dordonne pour le faire par tranche. La Dordonne, il y en a pour 300 000 €, vous avez vu l'état de la Dordonne, il y a des trous partout.

M. MARTINEZ : Bien, on va passer au vote de ces taux de contributions directes 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 17 Voix POUR – 10 Voix CONTRE (Mmes MALFIGAN, DELLEMMES, LECLEIRE, FERMONT, WAMBRE, DANQUOINS, Mrs SECONDA, GARÇON, OGER, PÉRU).

Vote du budget primitif.

Alors, pour rappel, le budget qui va vous être présenté ci-après. Monsieur Laurent MARTINEZ, Adjoint aux Finances, a été précédé par une commission de finances en date du 28 février 2018 au cours de laquelle chaque prévision budgétaire de dépenses et de recettes a été expliquée, détaillée et débattue.

Il y a eu aussi un débat d'orientation fourni et chargé de questions au cours du Conseil Municipal du 22 mars dernier, débat d'orientation qui a été adopté à la majorité, 17 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions. Aussi, afin de limiter les questions redondantes et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et de l'article 07, fixant à 3 les questions orales par séance et par groupe constitué, sera appliqué.

A ce jour, aucune question ne m'est parvenue, nous prenons donc note des demandes éventuelles qui seront faites aujourd'hui et des réponses seront apportées lors du prochain Conseil Municipal.

M. OGER : Vous permettez que j'intervienne.

Monsieur le Maire : Bien sûr

M. OGER : Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais envoyé un mail pour demander le budget croisé par fonction. On me l'a renvoyé en disant que je l'avais déjà eu dans la commission des finances. C'est exact, j'avais eu une partie, je l'ai dit. Donc j'ai renouvelé mon mail une première fois lorsque j'ai eu la convocation. Je n'ai pas eu de réponse. J'ai renouvelé une deuxième fois le mail et là effectivement, Madame MIXE me l'a envoyé, nous l'a envoyé puisque j'avais mis en copie et toi aussi Laurent, mais je l'ai eu hier à 14-15h, peu importe. C'est un document que je n'ai pas pu regarder, je l'avoue, parce que je n'ai pas eu le temps. Mais c'est quand même regrettable de boucler comme ça la possibilité de s'exprimer lors d'un Conseil Municipal qui, je le rappelle, est une instance démocratique.

M. MARTINEZ : Le problème n'est pas là.

M. OGER : Une fois, on nous dit « on ne pose pas les bonnes questions ». Non, non, mais ça m'énerve ! Parce qu'une fois, comme tu l'as fait et tu nous dis « les questions, on ne peut pas y répondre », là, il n'y avait pas forcément de questions précises, c'est un échange, un échange de points de vue, donc là je ne vois pas pourquoi on ne peut pas faire un échange de points de vue. Et maintenant on passe au budget, il y a effectivement, on l'a évoqué en partie lors de la commission des finances, mais, cette fois-ci, les documents que j'avais demandés, parce que ça, c'est important, on a des informations, d'ailleurs je ne sais pas si les membres du Conseil l'ont eu, mais c'est très instructif puisqu'on arrive à lire le fonctionnement de chaque fonction, c'est-à-dire le sport, la vie scolaire, la culture, je l'ai parcouru rapidement, il y a d'ailleurs des choses assez étonnantes. Là effectivement, je ferai un commentaire sur cela, mais pas tout de suite parce que, malheureusement, je n'ai pas eu le temps de le lire, voilà. Donc, ça, je tenais à le dire.

M. MARTINEZ : Alors, pourquoi ça a tardé ? Je peux t'en parler parce que j'étais concerné, Madame MIXE est venue vers moi suite à ta question, parce qu'en fait, on a eu du mal à comprendre ce que tu voulais. Tout simplement parce que dans ce document, le compte administratif, vous avez dedans tout ce qui est présentation croisée par fonction à l'intérieur et la deuxième chose, c'est que c'est en analytique. Donc on n'arrivait pas vraiment à savoir ce que tu voulais.

M. OGER : Mais quand je demande quelque chose par fonction, croisé par fonction, effectivement c'est optionnel dans le budget, mais je l'ai demandé en tant que conseiller, il me semble que je peux l'avoir.

M. MARTINEZ : Ce n'est pas une mauvaise volonté ou un refus de communiquer quoi que ce soit, c'est simplement qu'on ne savait pas trop ce que tu voulais.

M. OGER : S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, dans ce cas-là, un coup de téléphone ou un mail en retour et c'est bon, on n'attend pas le dernier jour pour l'envoyer.

Mme WAMBRE : Un coup de téléphone, un mail en retour

M. MARTINEZ : Cela dit, comme tu l'as dit, ce n'est pas une question, c'était une demande de documentation, il ne faut pas tout mélanger non plus. Ce n'est pas une question que tu nous poses ici en Conseil Municipal, c'est une demande de documentation.

M. OGER : Oui, une demande parce que je trouvais intéressant de pouvoir exploiter les informations recoupées par fonction. Il y a d'ailleurs des choses qui sont assez étonnantes qui vont être difficiles à mon avis à exprimer par écrit, à moins de passer un temps fou à écrire et à commenter. Et là, l'échange aurait été

intéressant. Parce que, normalement, je suppose que vous avez bien travaillé le budget et que sur ces questions budgétaires, sur les grandes masses, vous pouvez répondre.

Donc, nous voterons contre.

M. MARTINEZ : Alors, le vote du budget primitif 2018.

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire voté lors du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2018, L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur le Budget Primitif 2018 se présentant ainsi qu'il suit :

- **Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes : 4.784.927,00 €**
- **Section d'Investissement - Dépenses et Recettes : 2.725.238,00 €**

Donc, vous avez derrière les deux tableaux, d'abord en fonctionnement, puis en investissement et vous retrouvez les totaux.

M. OGER : Je voudrais ajouter une chose, je l'informe, il y a un courrier qu'on va faire, qu'on signera parce qu'on a trouvé beaucoup d'anomalies dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, diverses et variées, donc ça, on va le souligner aussi.

M. MARTINEZ : Je n'ai aucun doute sur le fait que tout s'explique.

M. OGER : Je ne dis pas que tout s'explique, je constate simplement qu'il y avait beaucoup d'anomalies, notamment des anomalies qui posaient vraiment question.

M. MARTINEZ : Nous allons passer au vote.

M. GARÇON : Je voudrais intervenir sur le vote du budget, ça fait un moment que je demande la parole.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de questions écrites.

M. GARÇON : Je n'ai pas de question à poser, j'ai un commentaire à faire, c'est un commentaire d'expert parce que dans ce budget, on planque du pognon sur le compte 08, on planque 850 000 € qui ne sont ni fléchés, ni justifiés au premier euro. 850 000 € !

Alors, on peut tout me dire, la nomenclature des plans comptables, elle est particulièrement exhaustive et très fine, puisqu'on parle bien en chapitres, en articles, en sous-articles et en sous-sous-articles, c'est donc suffisamment exhaustif et précis pour que les dépenses affectées du budget primitif s'y retrouvent. Or, j'ai fait le calcul, en section de fonctionnement et en section d'investissement, sur les comptes dits « comptes fourre-tout », compte numéroté 8, on retrouve 850 000 € !

Sur certains items qui n'existaient pas, on voit des apparitions, on voit également des modulations qui vont de + 50 % à + 1 871 %, soit 18 fois la somme qui était fléchée au budget 2017. Donc on pourrait comme ça en parler sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement. Je vois qu'on m'empêche de parler, ça, ça nous inquiète beaucoup. On prendra les mesures nécessaires et on ne votera pas ce budget.

M. MARTINEZ : Si on avait voulu vous empêcher de parler, Monsieur GARÇON, on l'aurait fait, ça n'a pas été le cas, je pense que vous avez pu vous exprimer.

Alors, nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 17 Voix POUR – 04 Voix CONTRE (Mmes WAMBRE, DANQUOINS, Mrs OGER, PÉRU) – **06 non pas pris part au vote** (Mmes MALFIGAN, FERMONT, LECLEIRE, DELLEMMES, Mrs SECONDA, GARÇON)

Subventions de fonctionnement 2018 aux associations sportives et non sportives.

L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'attribuer les subventions 2018 aux associations sportives et non sportives, suivant les tableaux annexés à la présente.

Alors, il faut changer le tableau, donc vous avez ce tableau qui vous a été ajouté qui est remplacé, « les associations non sportives ».

M. OGER : Quelle est la différence ?

M. MARTINEZ : En fait, ce sont les écoles, on n'a pas délibéré parce que ce sont des conventions et puis, l'harmonie Les Amis Réunis, en fait ce sont des prestations, donc a voté tel montant, tel montant...

M. OGER : En commission, on a examiné les codes des écoles, les subventions ?

Mme MIXE : Pas les coopératives.

M. MARTINEZ : C'est les coopératives des écoles, pas les écoles.

Mme MIXE : En fait, lorsque j'ai préparé les tableaux, j'ai mis une partie sur le tableau de l'attribution des subventions.... et je ne m'en suis rendu compte qu'après ...

M. OGER : Monsieur le Maire, je vous demanderais de mettre un micro la prochaine fois à Madame MIXE parce qu'elle a une voix très faible et c'est quelquefois difficile.

M. MARTINEZ : Donc il faut qu'on ajoute 2 000 € pour l'harmonie Les Amis Réunis. Pour les harmonies qui viennent, il y a cinq prestations à 400 €, ça fait 2 000 €, donc les 26 avril, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre et 1^{er} mai. Ensuite, il y a 200 € pour les Amis du Grand Meaulnes, la coopérative, 200 € pour les parents d'élèves du Collège Yourcenar et 200 € pour les opérations scolaires Ecole du Grand Meaulnes.

M. OGER : Donc, ça porte les subventions totales à combien ?

M. MARTINEZ : Il y en a encore, il y a la coopérative scolaire de l'Ecole Georges Brassens pour 250 €, la coopérative scolaire de l'Ecole Françoise Dolto pour 240 € et l'OGEC Sainte-Thérèse pour 39 600 €. Donc, ce qui porte le total pour les subventions 2018 aux associations non sportives à 122 721 € contre 124 971 € en 2017. Sinon, nous, là, on avait 84.531 €.

M. OGER : Là, c'est quand même impressionnant.

M. MARTINEZ : Il n'y a pas de surprise, en fait, c'est ce qu'on vote les autres années, les autres années, c'est comme ça aussi.

M. OGER : Oui, mais sauf que là, il y a l'Office du Tourisme en moins.

M. MARTINEZ : On a un total, c'est pour ça que j'ai dit, par rapport à l'année dernière, on a quand même moins.

M. OGER : Il y a 6 000 € en moins. La subvention de l'Office de Tourisme était de combien ?

M. MARTINEZ : Il y a pas mal de nouvelles associations aussi.

M. OGER : Alors, je voudrais poser une question, n'auriez-vous pas reçu une demande des APF, l'Association des Paralysés de France ?

M. MARTINEZ : Non.

M. OGER : Parce que moi ici, j'ai une copie de ce qui a été envoyé à Monsieur le Maire de Marchiennes qui demandait, elle faisait un budget prévisionnel, je crois qu'elle demandait 150 €, je ne sais plus exactement. Et j'ai la réponse de Monsieur le Maire « nous avons bien reçu votre courrier, etc., nous ne pouvons malheureusement y réserver une suite favorable, les ressources de la commune étant relativement faibles vu la conjoncture ». C'est une réponse du 5 février 2018. Alors, moi je dis, il y a deux poids, deux mesures parce que quand on regarde dans certaines subventions qui sont attribuées, par exemple, je ne sais pas ce que c'est « l'Ostrevent de l'Espoir » ? C'est à Marchiennes, ça ?

M. LE MAIRE : C'est à Marchiennes, c'est une association de Marchiennes, c'est les Virades de l'Espoir et tout ça.

M. OGER : D'accord. Et « Un Souffle en Nord » ? C'est de Marchiennes, d'accord, mais c'est une association à caractère plus large comme les APF. Alors pourquoi on ne verserait pas ? Pourquoi simplement cette association, cette demande n'a pas été soumise ? Elle a été hop rejetée direct !

M. LE MAIRE : Attendez, si on doit répondre à toutes les associations extérieures, je ne vous dis pas, on n'a pas fini ! Moi je dis qu'on donne à Souffle en Nord, le Président est à Marchiennes, on donne aux associations dont les bureaux sont à Marchiennes. Si je voulais, on ne va pas en finir. La dernière fois, on a donné aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Somain, pourquoi ? Parce qu'il y avait deux sapeurs-pompiers, deux jeunes de Marchiennes. Cette année et l'année dernière, ils ont fait la demande, ils n'ont rien eu.

M. OGER : Simplement, je souhaiterais que quand il y a des demandes extérieures comme ça, qu'on les présente simplement, rapidement.

M. LE MAIRE : C'est parce que comme on n'avait rien, pour moi...

M. OGER : Ce n'est pas la peine non plus alors de dire que vous n'avez rien reçu.

M. LE MAIRE : Attendez, j'en reçois tellement que je ne sais pas si c'est ce courrier... Si on veut passer tous les courriers en réunion de conseil, on va rester la nuit complète.

M. GARCON : En ce qui concerne les associations, j'ai observé au BP 2018, à l'article 6574, une modulation des subventions aux associations par rapport à la dépense 2017 constatée au compte administratif de + 42 000 €. J'observe également au compte 6232 « fêtes et cérémonies », l'attribution d'une somme constante d'un exercice sur l'autre, autour de 73 000 €. Si je regarde les subventions aux associations, a priori, sont concernés par fêtes et cérémonies, le Comité des fêtes et Marchiennes fêtes et cérémonies. Si on cumule les deux sommes, on arrive à 51 000 € pour une proposition à 73 000 €, il y a donc 22 000 € qui sont volatiles ?

M. MARTIN-RUIZ : Vous parlez des 73 000 € à l'association Marchiennes Fêtes et cérémonies ?

M. GARCON : Oui, c'est le 6232, alors là, pour le coup, il est notifié...

M. MARTIN-RUIZ : Non, 6232, c'est la mairie.

M. OGER : Ca veut dire que ça se cumule alors ?

M. MARTIN-RUIZ : Ah non ! Ce n'est pas le même, 6232 c'est bien la mairie.

Mme MIXE : 6232 c'est différent c'est pour la mairie

M. GARÇON : Donc on peut cumuler les sommes pour avoir le montant de la dépense totale effective. D'accord.

M MARTINEZ : Les vœux du Maire

M. MARTIN-RUYZ : Non pas les vœux

M. le Maire : Si il y a une partie mairie

Mme MIXE : Il y a une délibération qui a été prise, qui fixe toutes les dépenses hors associatives qui sont mandatées au 6232.

M. OGER : On est quand même à plus de 120 000 €.

M. MARTIN-RUIZ : Après, tu as des mariages, tu as des naissances, tout ça, c'est... C'est le compte 6232, ce n'est pas les associations.

M. OGER : Quoi les mariages, oui d'accord mais

M. MARTIN RUYZ : oui

M. OGER : Ca n'a rien à voir, je suis d'accord, mais ça se cumule.

M. MARTIN-RUIZ : Après, il y a les nouveaux arrivants, tout ça.

M. OGER : oui je comprends mais moi ce qui m'inquiète c'est que cela se cumule

M. MARTIN-RUIZ : Là je ne sais pas comment c'est fait, moi je demande une subvention pour les activités de l'association.

M. MARTINEZ : Les Présidents d'associations présents ne prennent pas part au vote de l'association dont ils sont présidents : M. Pascal ROUSSEAU pour « Un Souffle en Nord », Mme Bernadette DEHAENE pour « le Comité des Fêtes » et M. Charles MARTIN-RUIZ pour « Marchiennes Fêtes et Cérémonies ».

Donc vous avez un total pour les associations sportives de 38 450 € pour 2018 et pour les associations non sportives un total de 122 721 € pour 2018.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

M. OGER : Je note quand même qu'on aurait pu avoir des tableaux corrigés pendant la séance.

Mme MIXE : oui je m'excuse

M. MARTINEZ : Qui s'abstient ?

On reprend les comptes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 18 Voix POUR – 02 abstentions (Mmes LECLEIRE, DELLEMMES) – **4 Voix Contre** (Mmes MALFIGAN, FERMONT, Mrs SECONDA, GARÇON).

M. GARÇON : Le vote contre, là, en l'espèce, on pourra l'expliquer, on ne vote pas contre le principe des subventions parce que les associations ont besoin de vivre, c'est normal, donc ce n'est même pas une décision qui est dirigée contre les subventions, on vote contre pour le simple fait qu'il n'y a pas dans le dossier du Conseil Municipal la note de synthèse et la note de présentation qui nous dit quelles sont les modalités du calcul qui ont été adoptées pour le versement des subventions.

M. MARTINEZ : En sachant qu'elles existent ces grilles, il y a une grille de points pour les subventions sportives et maintenant il y a également une grille d'évaluation et de points pour les associations non sportives, elles existent en tout cas.

M. GARÇON : Oui d'accord sauf que, dans la séance présente, pas de note de synthèse, pas de grilles. On nous impose de voter sur des subventions qui ont été calculées en dehors des élus.

M. MARTINEZ : Non, c'est pour ces raisons-là que des commissions sont faites et il faut faire confiance aux commissions parce qu'on ne peut pas non plus tout voter en Conseil Municipal, à ce moment-là, il faudrait reprendre tous les dossiers et voter. Il y a quand même des élus qui font partie des commissions et qui sont là pour ça, donc faisons confiance aux commissions qui adoptent, qui respectent les grilles de notation.

M. GARÇON : Sur le sujet, Laurent, il y a des textes, les textes sont fermés, ils sont obligatoires, j'observe que la procédure n'est pas respectée.

M. OGER : Je voudrais simplement faire une remarque parce que tout à l'heure, je suis intervenu et j'ai été pris de court, mais c'est quelque chose que j'avais vu et qui ne m'est pas remonté tout de suite.

Sur le compte 6474 du compte administratif, je vois « versements aux œuvres sociales » 12.586,29 € pour 2017. Qu'est-ce que c'est les œuvres sociales ? Si ce n'est pas du CCAS, si ce n'est pas les associations ? Là, pour le coup, c'est une question.

M. LE MAIRE : Vous aurez la réponse au prochain conseil, on vous écrira.

Mme MIXE : Il s'agit des œuvres sociales du personnel, chèques déjeuner...

M. LE MAIRE : Eh ben voilà, les œuvres sociales du personnel.

M. OGER : A bon il y a des chèques qui circulent

M. MARTINEZ : Des tickets restaurant.

Convention spécifique d'attribution de fonctionnement à l'Association « OGEC Sainte-Thérèse de Marchiennes »

M. MARTINEZ : Ensuite, on a une convention à voter en spécifique d'attribution de subvention de fonctionnement à l'association « OGEC Sainte-Thérèse de Marchiennes ». Donc, cette subvention, je ne sais pas si vous voulez que je lise tout, mais sinon je peux aller directement au montant de la subvention. Elle est donc de 360 € par élève, soit pour l'année 2018 une base de 110 élèves, soit une somme totale de 39 600 € toutes taxes comprises.

M. OGER : C'est la même base de.....

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à l'unanimité – 27 Voix Pour.

Convention spécifique d'attribution de fonctionnement à l'Association « Marchiennes Fêtes et Cérémonies »

M. MARTINEZ : Ensuite, une convention spécifique d'attribution de subvention de fonctionnement à l'association « Marchiennes Fêtes et Cérémonies ».

La Commune de Marchiennes s'engage à verser à l'association «*Marchiennes Fêtes et Cérémonies* » une somme forfaitaire TTC de **36.400,00 € (trente-six mille quatre cents euros)**.

M. OGER : Je peux poser une question ? J'en ai une qui est amusante. Je ne savais pas que MARTIN-RUIZ avait plusieurs associations à son actif ? On est bien sur Marchiennes Fêtes et Cérémonies là ? Je me suis trompé, excusez-moi. Je retire ce que j'ai dit.

M. MARTIN-RUIZ : Vous allez m'accuser de quoi là ?

M. OGER : Non rien je retire ce que j'ai dit

M. MARTINEZ : Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à la Majorité – 17 Voix POUR – 06 abstentions (Mmes LECLEIRE, DELLEMMES, WAMBRE, DANQUOINS, Mrs OGER, PÉRU) – **04 Voix CONTRE** (Mme MALFIGAN, FERMONT, Mrs SECONDA, GARÇON).

M. MARTINEZ : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Félicitations, Laurent pour ton exposé et merci pour votre travail, Madame la Directrice.

AFFAIRES GENERALES

Convention de Cession du Droit à Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

M. LE MAIRE : C'est la convention de Cession du Droit à Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie ci-annexée avec la Société SONERGIA, convention qui consiste à lui confier la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune.

Le 1^{er} janvier 2018 a marqué le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixées par l'Etat depuis le début du dispositif, période qui s'achèvera le 31 Décembre 2020.

SONERGIA s'engage à verser à la commune en contrepartie des travaux réalisés dans le cadre d'économies d'énergie établies par application de la réglementation en vigueur 4.000 € GWB CEE classiques et 4 100 € CEE précarité.

Ça n'a pas d'impact pour la commune, si on fait les travaux, on touche, si on ne fait pas de travaux, on ne touche pas.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à l'unanimité – 27 Voix Pour

Avis de la commune pour la désaffiliation de la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) au Centre de Gestion 59

M. LE MAIRE : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'émettre un avis sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à l'unanimité – 27 Voix Pour

Mme MALFIGAN : On ne sait pas pourquoi ?

M. LE MAIRE : Ah non. Disons qu'ils ont une adhésion à payer, mais la Communauté Urbaine de Dunkerque, c'est tellement grand qu'ils vont tout gérer eux-mêmes.

Délibération modificative n° 2017-48 du 26 Septembre 2017 ayant pour objet la convention de partenariat avec le Département du Nord pour la réalisation de travaux et l'exploitation des aménagements sur le domaine routier départemental RD 35/957

M. LE MAIRE : Pourquoi une nouvelle modification de la convention ?

Lors de l'établissement de la première convention, le Département avait prévu l'affermissement des tranches fermes et optionnelles des travaux propres au Département et il ne faisait pas mention des tranches de travaux bordures et trottoirs incombant à la commune.

Pour plus de simplicité, il est donc prévu que le Département, qui avait déjà délégué pour la passation, la signature et la notification du marché, reçoive également délégué pour la notification de l'affermissement de toutes les tranches optionnelles.

La fin de la délégué est fixée à l'affermissement de la dernière tranche optionnelle.

M. OGER : Est-ce qu'il y a une différence avec la délibération page 118 ? C'est une question.

M. LE MAIRE : Disons qu'en le faisant en commun entre le Département et la commune, ça va nous coûter moins cher, parce qu'après il aurait fallu reprendre un bureau d'études, ceci, cela, donc là, c'est le Département qui le prend en compte.

M. OGER : Non, ce n'est pas l'objet de ça. Je vous demande s'il y avait une différence entre la délibération qui est présentée page 89 et celle qui se trouve page 118 ? J'ai l'impression qu'il y a un doublon.

M. LE MAIRE : C'est l'article 6, la mission de délégué et maîtrise d'ouvrage y compris la modification de l'affermissement de toutes les tranches optionnelles...

M. OGER : Mais non !

M. SECONDA : Soit 89, elle n'existe pas, soit 118 n'existe pas. Vous choisissez.

M. OGER : Je note que, Monsieur le Maire, ça ne va pas tellement dans le sens des économies de papier.

M. LE MAIRE : C'est la même.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à l'unanimité – 27 VOIX

JEUNESSE – PRJ

Signature convention « accueil adolescent »

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Anne-Marie.

Mme MASTROMONACO : L'assemblée est invitée à se prononcer sur la signature de la nouvelle convention à intervenir avec la CAF, convention appelée « Convention Accueil Adolescents ». La CAF a modifié les conventions de financement (prestations de services) en faveur des ALSH à compter du 1^{er} Janvier 2018. La nature de l'activité « Accueil Jeunes » s'appellera désormais « Accueil Adolescents » et regroupera l'ensemble des activités en direction des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis du Conseil Municipal - Adopté à l'unanimité – 27 VOIX

M. LE MAIRE : L'ordre du jour étant épuisé. J'ai une information au sujet du Conseil Municipal du 22 mars 2018. Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, était inséré l'état de la dette de la commune sur lequel figurait un emprunt avec un taux à 0 %. Il s'agit bien entendu d'une erreur informatique lors de la saisie de l'emprunt dans le logiciel. Il s'agit en réalité de l'emprunt de 1,5 M€ contracté en 2009, délibération du 30 mars 2009, auprès de DAXIA au taux de 4,34 %, sur une durée de 15 ans, avec une périodicité de remboursement annuelle. La commune avait bénéficié d'un taux réduit à 3,67 % les deux premières années. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Voilà, merci de votre présence et je vous invite à aller signer les documents, bonne soirée à vous.